

Mairie de Vallière

Compte rendu du Conseil Municipal du 20 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept le vingt du mois d'octobre à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Valérie BERTIN, Le Maire. Conformément à l'article 54 de la loi du 5 Avril 1884, la séance a été publique.

Participent à la séance : Valérie BERTIN, Yvette DESMICHEL, Jacques TOURNIER, Gilles ANCEL, Sébastien DUMAÎTRE, Gérard COUBRET, Chantal JOUBERT, Dominique BOULENGUEZ, Guillaume BERGERON, Laurent CHASTRUSSE ;

*Absents excusés : Valérie CHAMPEYTINAUD, donne pouvoir à Yvette DESMICHEL
Vincent ASSELINEAU, donne pouvoir à Gilles ANCEL
Laurence BOULANGER
Cédric COUEGNAS
Thierry FAZILLE*

Monsieur Guillaume BERGERON a été élu secrétaire. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Délibération N°1 : Vente d'une parcelle au lotissement

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le débat qui a eu lieu pour la vente d'une parcelle au lotissement cadastrée AC N°194 d'une superficie de 840 m² lors d'une séance de conseil municipal précédente. Les élus avaient décidé de vendre la-dite parcelle au tarif de 5 € le m². L'entreprise qui a fait la demande a accepté ce tarif et il convient maintenant d'acter cette vente. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré valide à l'unanimité le projet de vote, rappelle que les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acheteur et autorise Madame le Maire :

- A lancer la procédure de vente de la dite parcelle ;
- A signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15 Nombre de voix pour : 12 Nombre d'abstention : 0 Nombre de voix contre : 0

Délibération N°2 : Vente d'une parcelle – Route de Felletin

Le Maire expose au Conseil Municipal la demande d'achat d'une parcelle située Route de Felletin pour l'implantation d'un bâtiment professionnel.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- valide à l'unanimité la vente de la parcelle au tarif de 1.75€ le m² ;
- rappelle que les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acheteur
- autorise Madame le Maire
 - A entreprendre les démarches administratives et réglementaires
 - A signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15 Nombre de voix pour : 12 Nombre d'abstention : 0 Nombre de voix contre : 0

Délibération N°3 : Révision du loyer du cabinet médical

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de reconsidérer le loyer du cabinet médical situé au 1 Route de Felletin conformément au bail à compter du 1^{er} octobre 2017.

Le nouveau loyer devra être indexé sur l'indice ILAT du premier trimestre de l'année en cours soit de 109.41 soit un montant de loyer de 406 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire à fixer le nouveau loyer mensuel

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de voix pour : 12
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N°4: Décision modificative – Budget assainissement

Madame le Maire expose qu'il y aurait lieu de procéder à une décision modificative au Budget Assainissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents décide de voter la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement :

RF 706129 : + 1 €

DF 618 : -1€

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de voix pour : 12
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N°5 : Décision modificative – Budget principal

Madame le Maire expose qu'il y aurait lieu de procéder à une décision modificative au Budget Principal. En effet, les dépenses de voirie ont dépassé les prévisions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents décide de voter la décision modificative suivante :

Section d'investissement :

2151 : + 16 000 €

21312 : - 16 000 €

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de voix pour : 12
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N°6 : Amendes de police 2016

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de procéder à des marquages au sol et d'acquérir de nouveaux panneaux pour la signalisation temporaire. Un devis a été demandé à la société Aximum pour un montant total de 2 074.68 € TTC (1728.90 € HT).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise Aximum et valide le financement suivant :

- Montant du devis : 2 074.68 € TTC
- Participation du montant des amendes de police 2016 : 553 €
- Part communale : 1 521.68 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le devis proposé, valide le plan de financement proposé et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de voix pour : 12
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N°7 : Installation de chauffage – Appartement N°1 bâtiment ancienne gendarmerie, Route de Felletin

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de procéder à l'installation de 3 radiateurs dans l'appartement N°1 situé dans le bâtiment de l'ancienne gendarmerie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise SAS Aubusson Electricité pour le montant de 1368.01 € TTC (soit 1140.01 € HT).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le devis proposé, valide le plan de financement proposé et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de voix pour : 12
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N°8 : Installation de chauffage – Appartement N°2 bâtiment ancienne gendarmerie, Route de Felletin

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de procéder à l'installation de radiateurs dans l'appartement N°2 situé dans le bâtiment de l'ancienne gendarmerie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise SAS Aubusson Electricité pour le montant de 8582.69 € TTC (soit 7152.24€ HT).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à la majorité le devis proposé, et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de voix pour : 9
Nombre d'abstention : 2
Nombre de voix contre : 1

Délibération N°9 : Avenant au marché de travaux de réhabilitation de l'Eglise – Lot N°3 Installation campanaire.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de procéder à un avenant dans le cadre du marché de travaux de réhabilitation de l'Eglise pour le lot N° 3 : installation campanaire pour un montant de 1 836.75 € HT soit 2 204.10€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'avenant proposé par le Maître d'œuvre et autorise le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de voix pour : 12
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N°10 : Avenant au marché de travaux de réhabilitation de l'Eglise – Lot N°5 paratonnerre.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de procéder à un avenant dans le cadre du marché de travaux de réhabilitation de l'Eglise pour le lot N° 5 : paratonnerre pour un montant de 1 816.00 € HT soit 2 179.20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'avenant proposé par le Maître d'œuvre et autorise le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de voix pour : 12
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N°11 : Avenant au marché de travaux de réhabilitation de l'Eglise – Lot N°2 charpente bois, couverture, zinguerie.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de procéder à un avenant dans le cadre du marché de travaux de réhabilitation de l'Eglise pour le lot N° 2 : charpente bois, couverture zinguerie

- Travaux supplémentaires : pour un montant de 6 019.97 € HT soit 7 223.96 € TTC
- Travaux en moins : pour un montant de 2 404 € HT soit 2884.80 € TTC

Soit un complément de marché de 3 615.97 € HT (4339.16 € TTC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'avenant proposé par le Maître d'œuvre et autorise le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15 Nombre de voix pour : 12 Nombre d'abstention : 0 Nombre de voix contre : 0

Délibération N°12 : Remboursement de sinistre Groupama – toiture école maternelle.

Le Maire expose au Conseil Municipal l'indemnité de 2 710.11 € versée par GROUPAMA pour le dégats des eaux survenu à l'école maternelle, qui a occasionné des dommages sur la toiture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette indemnité.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15 Nombre de voix pour : 12 Nombre d'abstention : 0 Nombre de voix contre : 0

Délibération N°13 : Signature de l'avenant à la convention du service commun ADS (autorisation des droits du sol) par la communauté de communes Creuse Grand Sud

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le fonctionnement de traitement des dossiers d'urbanisme. Ainsi, les services de l'Etat ont-ils arrêté l'aide qu'ils octroyaient gratuitement aux communes détentrices d'un document d'urbanisme en cours ou abrogé.

La communauté de communes a mis en place un service commun auquel la commune de Vallière a adhéré par convention.

Il convient de signer l'avenant proposé par la communauté de communes pour un coût aux frais réels du service, au vu de l'évolution des besoins relatifs à l'instruction des ADS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les nouvelles modalités de fonctionnement et autorise Madame le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15 Nombre de voix pour : 12 Nombre d'abstention : 0 Nombre de voix contre : 0

Délibération N°14 : Subvention à l'association Court-circuit

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande de subvention de l'association Court circuits, basée à Felletin. Cette association devait déménager, grâce à l'action de la communauté de communes Creuse grand Sud. Aujourd'hui, cette dernière ne peut pas aller au bout de ce projet et l'association ne peut pas assumer seule cette installation.

Une souscription a été lancée pour récolter des fonds et les communes sont sollicitées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, reconnaît l'utilité des actions de l'association, notamment en direction des personnes en difficultés, décide à l'unanimité d'attribuer 200 € à l'association et autorise Madame le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de voix pour : 12

Nombre d'abstention : 0

Nombre de voix contre : 0